LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. En effet, au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous. De plus, la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

Il est nécessaire de comprendre que les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. L'accident est la conséquence d'un dysfonctionnement du système homme-véhicule-environnement, la formation constitue une approche qui prend en compte ces trois composantes. En France, la route est la première cause de mort violente. La vitesse est la première cause des accidents mortels en France [31%], suivie de l'alcool, puis des stupéfiants [19% et 9%].

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation, doit être poursuivi.

Pour aider ces nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, les parcours de formation proposés nous permettront de vous guider dans votre progression avec l'aide de votre enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

Le déroulement de la formation

• Une *évaluation préalable* avant l'entrée en formation. Cette évaluation porte sur vos capacités et connaissances sensori-motrices, vos capacités de compréhension et de traitement de l'information, vos aspects émotionnels et affectifs, vos facteurs de volonté, vos capacités de perception, d'analyse et de décision et sur vos capacités d'attention et de mémoire de travail. Elle est réalisée sur tablette et dure 45 minutes.

Cette évaluation permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1).
Suite à cette évaluation, un contrat de formation est établi.
Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

• Des *cours théoriques* exposant des grands thèmes de la sécurité routière et des tests d'évaluation.
Les cours permettent de connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d'évaluation à s'entrainer pour l'épreuve d'examen.

Les cours thématiques et les tests d'évaluation sont organisés à l'auto-école. Des tests d'évaluation sont également proposés à distance sur PREPACODE ENPC.

Les thèmes développés en présentiel et en ligne se trouve sur le document 3.1 sur la page https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/val-d-oise/deuil-la-barre/bfast-auto-ecole

Dès que vous atteignez le niveau requis vous êtes présenté à l'épreuve du code de la route.

Vous pouvez vous former en alternant la formation théorique et la formation pratique.

• *Un apprentissage progressif de la conduite.*
4 compétences générales sont enseignées, ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation.
Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles du livret.
En fin de leçon votre enseignant rempli votre fiche de suivi qui retrace votre progression et valide vos compétences et vous invite à remplir votre livret de formation.

En fin de formation un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Les cours pratiques sont individuels et peuvent être dispensés par 3 enseignants.

L'auto-école propose un voyage école « Paris-Étretat-Paris. Il y a 3 élèves par voiture et chaque élève conduit 2 heures le matin et 2 heures l'après-midi, de 7 heures à 13 heures et de 15 heures à 21 heures. Ce voyage école vous permet d'observer l'élève qui conduit, d'écouter les explications et les conseils de l'enseignant et de faire part de vos observations et vos réflexions.

• *L'utilisation systématique du livret d'apprentissage* comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Ce livret d'apprentissage est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

La détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route). En cas de contrôle routier, le livret est présenté aux forces de l'ordre pour justifier de la situation d'élève conducteur.

• *Accompagner l'élève* à chaque présentation à l'examen pratique.

• *Mettre en place la formation continue* de nos enseignants à chaque fois que cela est nécessaire.

• *Mesurer la satisfaction de nos élèves.*

Les épreuves du permis de conduire

L'examen théorique général :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique comprend :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans la grille d'évaluation jointe.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)
N° :
SÉRIE
EXEMPLAIRE ADMINISTRATION
FAVORABLE
INSUFFISANT

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable au bout de 24-48h sur le site du gouvernement https://www.securite-routiere.gouv.fr/resultats-du-permis-de-conduire, après avoir renseigné votre catégorie de permis ainsi que votre NEPH.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

<u>CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES SUR LE SITE :</u>

https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/val-d-oise/bezons/auto-ecole-de-la-grace